



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 25 novembre 2022

N° 22-235

#### OBJET : CULTURE

Convention de partenariat et prestation de service entre la Ville d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise : programmation culturelle décentralisée 2023

Date de la convocation : le 18 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 32

Ayant donné procuration : 9

Absents excusés : 9

Absent : 1

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle Clément Marot, 19 Rue George Sand, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents** : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER.

**Absents Excusés** : M. Alexis LAMOUREUX donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Sylvain GILLET donne pouvoir à Mme. François THOMERE, M. José BONY donne pouvoir à M. Thierry PRIEUR, Mme Nathalie SUPPLY donne pouvoir à M. Alain OFFROY, Mme Mélanie THOMAS donne pouvoir à Mme. Marie ARNOULT, M. Claude VERNE donne pouvoir à Mme. Myriam SANTACANA, Mme Justine BÉCHET donne pouvoir à Mme. Sandra GUICHARD.

**Absent** : M. Bernard PEGEOT

**Secrétaire de Séance** : M. Marc LEONARD.

\*\*\*\*\*

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales, les Communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Compte tenu des ressources dont dispose la Ville centre, il est proposé que la Ville d'Amboise réalise et coordonne, pour le compte de la communauté de communes, une partie de la programmation culturelle communautaire de spectacles, en concertation avec la commission culture de la CCVA.

Cette programmation comprend la diffusion de plusieurs spectacles dans des petites communes du territoire et la mise en œuvre d'actions culturelles liées, en lien avec la population et en cohérence et complémentarité avec le reste de la programmation de la saison culturelle d'Amboise.

Cette programmation s'inscrit dans le cadre du P.A.C.T. 2023 conclu par la CCVA avec la région Centre Val de Loire et du contrat de développement culturel annuel conclu par la Ville d'Amboise avec le Conseil départemental 37. A ces titres, elle est éligible à des soutiens financiers.

La convention ci-joint définit les engagements réciproques ainsi que les obligations administratives, financières et techniques de chacun pour l'année 2023.

La convention définit notamment les modalités d'encaissement par la Ville d'Amboise pour le compte de la CCVA. Ce principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recette pour le compte de tiers doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité.

La billetterie sera effectuée par la Ville pour le compte de Val d'Amboise. Le régisseur communal percevra les recettes émanant de cette billetterie pour le compte de Val d'Amboise. Les chèques devront être émis à l'ordre du Trésor Public. Ces sommes encaissées s'imputeront chez le comptable sur un compte de tiers – compte 4648.

La CCVA émettra un titre de recette correspondant après le dernier spectacle de l'année au compte 7062 et la commune un ordre de paiement du même montant.

Les états de versement du régisseur devront faire apparaître, dans des colonnes distinctes, pour chaque débiteur, la part de la recette pour la Ville ainsi que celle pour la CCVA, puis le montant total du chèque (ou numéraire). Un récapitulatif total des versements Commune/CCVA devra également apparaître sur cet état.

L'acte constitutif de la régie de la Commune doit prévoir l'encaissement des recettes (nature et modalités) pour le compte du tiers.

Ce projet de délibération a été présenté en commission Culture le 23 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 32 voix POUR :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et prestation de service entre la Ville d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour la programmation culturelle décentralisée 2023.

POUR : 32 (M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Sylvain GILLET, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER, M. José BONY, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO,

Mme Mélanie THOMAS, M. Brice RAVIER, M. Claude VERNE)  
CONTRE :  
ABSTENTION :

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le secrétaire de séance,**  
**Marc LEONARD**  
L'adjoint délégué aux Finances

**Thierry BOUTARD**  
Maire d'Amboise  
Président de la Communauté de  
Communes du Val d'Amboise